

# **PROGRAMME FORMATION PERMIS B**

## **Objectifs**

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

## **Public concerné et prérequis**

- Avoir 17 ans (ou 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

## **Modalité d'admission**

- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Une e-photo (ANTS)
- Pièce d'identité ou carte de séjour
- Pièce d'identité parent pour les mineurs
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (même nom, même prénom sur le justificatif de domicile, sur la pièce d'identité et sur l'attestation d'hébergement)
- Certificat individuel de Participation à la Journée de Défense et Citoyenneté pour les - de 25 ans JDC
- Recensement pour les - de 17 ans
- Savoir et comprendre le français

## **Qualification des intervenants**

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou du Titre Professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

## **Moyens pédagogiques et techniques**

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo, livret grille code
- Véhicules de la catégorie B adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé
- Un accès illimité au code en ligne \*Disponible en dehors des horaires de formation
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques : Prépacode

## **Effectifs**

- Leçons théoriques présentiels et distancielles (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 7 personnes
- Leçon pratique individuelle (conduite)

## **Programme de formation**

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne (REMC)

- Compétence 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

## **Modalités d'évaluation des acquis**

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du REMC
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

## **Sanction visée**

Certificat du Permis de conduire de la catégorie B

## **Durée de la formation**

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Le nombre d'heures de conduite est déterminé lors de l'évaluation de départ puis adapté si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne
- Le Calendrier de formation est défini en fonction des disponibilités de l'élève et des formateurs
- L'accès à formation varie entre 7 et 15 jours. La Formation est individuelle.

## **Tarif**

A partir de 1000€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

## **Amplitude horaire**

Horaires du bureau : Du lundi au vendredi de 8h00-17h et le samedi de 10h00-12h00

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi de 8h00-12h00 / de 14h00 à 19h00 et samedi de 10h00-20h00

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant



10 Rue Francis Popy  
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
Tel : 04 74 65 47 53

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

**Lieu de la formation :**

10 Rue Francis Popy 69400 Villefranche-Sur-Saône

**Accessibilités aux personnes handicapées**

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

**Modalités d'accès :**

***Public en situation de handicap*** : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités

***Contenu*** : selon la disponibilité des plannings des enseignants

AUTO-ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE

Agrément : École de conduire : E0406910820

Numéro de Déclaration d'activité : 84691991769 « Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'Etat »

10 Rue Francis Popy 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE / Tel: 04 74 65 47 53

SIRET 45340906200016 / APE 8553Z

Email : autoecole.saintchristophe@orange.fr / Site internet : <https://www.autoecole-stchristophe.fr>